

## *Une traduction contestée*

Pierre DABEZIES. — On dit toujours : « L'armée française, c'est l'armée de la bourgeoisie. » C'est évident, puisque l'armée est subordonnée au pouvoir et que le pouvoir est aux mains de la bourgeoisie depuis cent cinquante ans. Si elle n'était pas l'armée de la bourgeoisie ça serait proprement une catastrophe. Mais cela ne veut pas dire que la spécificité militaire se réduise aux caractéristiques de la bourgeoisie. De la même façon, cette Constitution encadre, c'est évident, une vie politique, sociale et économique dominée par le capitalisme monopoliste d'Etat. Mais cela ne veut pas dire que la Constitution se résume pour autant aux caractéristiques du capitalisme monopoliste d'Etat. Tout en encadrant ce système social, la Constitution correspondait peut-être à d'autres idées. Je rejoins Charlot pour dire qu'elle se voulait une réponse à une crise de légitimité, et pas seulement la crise de 1958, mais la crise de la légitimité de la France depuis 1789.

Il est courant de dire que, depuis Louis XVI, les Français ne se sont jamais remis de l'événement. Les Français turbulents et divisés sont à la recherche, souvent en vain, d'une stabilité ; libertaires, ils sont à la recherche d'un certain charisme. Le bonapartisme a voulu répondre à cela mais il y a répondu mal, car il ne tenait aucun compte du caractère libertaire et divisé et il n'avait pas de contrepoids. En disant que le gaullisme est un jacobinisme, A. Demichel le plaçait dans la perspective d'un grand courant qui a été le seul rassembleur dans notre histoire ; le rassemblement jacobin s'oppose au marais multipartiste, et c'est dans cette perspective que se place le gaullisme. Mais à l'inverse du bonapartisme, il s'y place avec des contrepoids.

Il y a donc d'un côté l'autorité, parce que les Français ont besoin de stabilité, de l'autre la volonté de rendre populaire ce régime : par le référendum, par un régime parlementaire et par un certain nombre d'autres caractéristiques qui tendent à compenser l'autorité et la sur-stabilité du régime.

Jean-Luc PARODI. — Le régime de 1958, selon A. Demichel, est la traduction du capitalisme monopoliste de l'Etat. Quand on lui demande comment cela se passe dans d'autres pays qui connaissent le même système économique, il répond : « Attention, c'est une traduction spécifique », parce qu'il y a d'un côté le capitalisme monopoliste d'Etat et de l'autre la tradition juridique propre à chaque pays. Si je comprends bien, il y a une variable identique partout, c'est le capitalisme monopoliste d'Etat, et une variable différente qui est la tradition juridique. C'est la variable différente qui est l'explication des différences institutionnelles, ce n'est pas la variable identique puisque justement la variable identique produit des effets différents.

Ce qui explique les institutions, c'est aussi l'ajout, à quelque chose de général comme l'évolution des sociétés industrielles, d'un facteur spécifique, la tradition des pays. En France, la Constitution de la V<sup>e</sup> République s'expliquerait d'abord par la vision juridique et non pas par l'économie. Comment expliquer réellement le terme de traduction spécifique du capitalisme monopoliste d'Etat ?

Dominique CARREAU. — A. Demichel a affirmé que les mécanismes de la V<sup>e</sup> République correspondaient à un besoin de concentration du pouvoir du capitalisme. Je dirai que c'est exactement l'inverse. Plusieurs exemples historiques le montrent. L'Italie a vu son économie se développer sans la nécessité d'un Exécutif fort. La IV<sup>e</sup> République, en France, a connu une expansion de l'économie jamais vue jusque-là, et elle n'a, sur le plan institutionnel, jamais fonctionné.

Au niveau du capitalisme international la Suisse qui y tient une grande place ne brille pas par un Exécutif fort. Aux Etats-Unis le pouvoir exécutif s'est, certes, renforcé mais il est encore très limité par le Congrès. La Hollande n'a pas de gouvernement depuis quatre mois et cela ne nuit pas spécialement aux intérêts du capitalisme.

En ce qui concerne l'association entre le gaullisme et le capitalisme, c'est une chose que je ne comprends pas. Ou alors, il faut changer complètement le sens des termes. Pour moi, le gaullisme a été, justement, un phénomène anticapitaliste. C'est si vrai que lorsque le capitalisme a eu l'occasion de se débarrasser du général de Gaulle, il l'a saisi. Dans les milieux du grand et du petit capital le gaullisme n'était pas si populaire que cela. Je dirais que certaines difficultés de la V<sup>e</sup> République proviennent du fait que les institutions dérangent les intérêts des grands capitalistes.

Hugues PORTELLI. — Admettons que la Constitution de 1958 corresponde à une certaine base socio-économique, mais une organisation économique, avant de se traduire en politique, passe par une certaine organisation de classe. Un système politique repose donc sur des alliances de classe, des alliances qui entraînent des contradictions. Or, parmi les

rédacteurs de la Constitution il y avait M. Debré, mais il y avait aussi Guy Mollet et d'autres, qui représentaient justement cette tradition de l'ancien parlementarisme avec toute la complexité des alliances de classe de la bourgeoisie sous le régime parlementaire.

Deuxième problème : est-ce que, entre le capitalisme monopoliste d'Etat et le pouvoir politique, il n'y a pas une médiation ? Parce que la traduction n'est pas directe et je préférerais à ce propos le terme d'« effet » plutôt que de « traduction ». On oublie la médiation, notamment la médiation du personnel politique. Le point essentiel du passage de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République me paraît le changement du personnel politique, c'est-à-dire qu'à partir de 1958 (ouvertement, parce que le phénomène avait débuté avant), on assiste à un changement dans le *cursus honorum* des hommes politiques, dans les carrières, dans le recrutement, et cela se traduit au niveau de l'Exécutif. Les notables sont supplantés petit à petit par les personnes qui viennent de l'ENA : on passe d'abord par les cabinets ministériels avant d'être élu député. Le personnel politique, qui a commencé à se former à partir de 1945, date de la création de l'ENA, arrive à maturité à partir des années 1950-1960. Je crois qu'on ne souligne pas assez ce changement des personnels politiques.

Claude LECLERCQ. — On a parlé de nombreux pays étrangers mais pas de l'Espagne. Voilà un pays où le capitalisme s'est développé de manière que tout le monde a reconnue, sous le franquisme. Et c'est à ce stade développé de son économie que le régime se démocratise et va parfois plus avant dans cette démocratisation qu'un pays comme la France. De même, en Italie, s'accroît le phénomène de régionalisation débuté en 1972.

C'est pourquoi je n'arrive pas à comprendre ce lien entre concentration du pouvoir économique et concentration du pouvoir politique.

André DEMICHEL. — La traduction ne se fait pas immédiatement, il y a un décalage dans le temps entre l'apparition du capitalisme monopoliste d'Etat et sa traduction par un renforcement de l'Exécutif... Je ne crois pas que le changement du personnel politique ait été la causalité première du changement de la nature du régime. Il y a contribué, sans doute, mais ce n'est pas la causalité première.

A propos de l'Espagne, si le franquisme a été éliminé, c'est qu'il était un régime archaïque qui ne correspondait pas aux conditions de la société actuelle. Mais si la bourgeoisie a joué le jeu de la démocratie c'est qu'elle pensait pouvoir la récupérer dans un sens conforme à ses intérêts, c'est-à-dire dans le sens d'une concentration du pouvoir.